PDAC INFO

Bulletin d'information du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale

N°016 JANVIER - FÉVRIER 2021

Les grands axes de travail du PDAC en 2021

Cette nouvelle année, post revue à mi-parcours, sera l'occasion de réajustement de certaines activités, en tenant compte des recommandations de la Banque mondiale. L'objectif est de maintenir un rythme soutenu dans la mise en œuvre du projet, lancer les activités jusqu'alors en préparation, renforcer le suivi des plans d'affaires, lancer les nouvelles pistes en haute intensité de main d'œuvre (HIMO), signer la convention de partenariat avec l'Institut International de l'Agriculture Tropicale (IITA). PAGE 5

Le Ministère de l'Agriculture commence la mise en harmonie des groupements à l'AUCOOP

PAGE 3

La coordination du PDAC satisfaite des resultats des plans d'affaires dans la partie septentrionale

PAGE 4

Le plan en faveur des populations autochtones du PDAC s'exécute avec succès

PAGE 7

ÉDITORIAL

Le Congolais nourrit le Congolais : Amsterdam déjà une année

Le Plan National de Développement 2018-2022 avait évalué les besoins d'investissement prioritaires du secteur agricole à 1139 milliards FCFA. Cette bagatelle devrait permettre un décollage de l'agriculture congolaise. Mais, c'était sans compter avec la crise économique née de l'écroulement des prix du baril de pétrole sur le marché international. Cette crise s'est ensuite aggravée du fait de la pandémie de COVID-19 qui a annihilé tous les efforts entrepris par le Gouvernement congolais pour y mettre un terme. Conscient de cette situation, le Gouvernement a recherché régulièrement auprès de ses partenaires, des financements pour son agriculture. Cependant, avec un taux d'endettement élevé, la République du Congo ne pouvait raisonnablement pas mobiliser des fonds, pour répondre à tous ses besoins. Malgré tout, une action internationale a été entreprise, notamment, par Monsieur Henri Djombo, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, auprès de plusieurs partenaires au développement. Ainsi, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), le Fonds Koweitien pour le Développement International, le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) et autres ont été approchés. Avec un financement de 100 millions de dollars américains, sur 5 ans, la Banque mondiale a été, sans doute, sur cette période, le plus grand partenaire du secteur agricole, à travers le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). C'est grâce à ce projet que la République du Congo a organisé, le 25 février 2020, à Amsterdam, au Pays-Bas, le forum GrowCongo Invest in Agriculture. Pour avoir réuni près de 300 participants, ce forum restera longtemps encore gravé dans les mémoires de tous, notamment de ces personnes venues de tous horizons ayant pris d'assaut l'Institut Royal des Tropiques d'Amsterdam, à la recherche des opportunités d'affaires au Congo. Une année après, les retombées de GrowCongo sont encore faibles, malgré quelques frémissements. La faute, sans doute, à la pandémie de COVID-19. Néanmoins, il appartient désormais au Gouvernement de faire le suivi des engagements pris par les organismes internationaux et les entreprises internationales à Amsterdam. Le ballet attendu des investisseurs sur le territoire national demeure encore timide, à l'exception du Fonds Koweitien qui vient de signer avec le Congo pour environ 12 milliards de francs CFA d'investissement agricole. Les échanges ont aussi bien avancé avec l'Agence Française de Développement, le CAFI et d'autres partenaires. Toutefois, loin d'être une simple promenade de santé, Amsterdam a constitué une véritable tribune pour le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Clément Mouamba et sa délégation, pour présenter les opportunités qu'offre le Congo pour des investissements agricoles durables ❐

Isidore Ondoki,
Coordonnateur national du PDAC

Des études structurantes pour une agriculture moderne

Des participants à la validation des études sur l'assurance agricole et le crédit agricole

C'EST PLUS QUE JAMAIS LE MOMENT DE MODERNISER L'AGRICULTURE CONGOLAISE ET DE LUI DONNER UNE MEILLEURE PHYSIONOMIE pour qu'elle devienne le pilier tant clamé de la diversification économique. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et la Pêche a compris cette nécessité et utilise les ressources des composantes 2 et 3 du PDAC (réformes sectorielles et renforcement des capacités) pour réaliser des études importantes dites structurantes. Parmi celles-ci, une étude sur l'assurance agricole vient d'être rendue, le 8 février 2021, par le consortium IRCAM-SEP Développement. Cette étude, après avoir présenté la situation qui se caractérise par une absence totale de l'assurance agricole au Congo, au point de décourager tout investissement agricole, notamment par le secteur bancaire et de la microfinance, invite les autorités à accélérer la mise en place d'un système d'assurance agricole. Cela encouragera l'investissement privé tout en donnant plus de garanties aux acteurs agro-pastoraux et halieutiques. Cette étude doit encore être validée par le Gouvernement qui devra prendre l'option qu'il faut pour aller de l'avant, vers une assurance agricole telle qu'elle existe dans d'autres pays. Avec l'appui du PDAC, le consortium IRCAM-SEP Développement vient aussi de réaliser une autre étude structurante, à la demande du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Il s'agit de l'étude sur les systèmes de crédit de proximité et de microcrédit. Cette étude a été rendue publique, le 9 février 2021, en présence des représentants des administrations, de la BEAC, de la BDEAC, des banques et des entreprises. Là aussi, les participants ont été édifiés sur les faiblesses du financement des activités agricoles. L'étude conclut sur la nécessité de réorganiser le système de financement de l'agriculture, notamment par la création d'un fonds de développement agricole et d'une banque agricole. Ces deux études (assurance agricole et crédit agricole) ont le mérite de donner au Ministère chargé de l'Agriculture, de meilleurs arguments pour échanger sur ces questions importantes aussi bien avec les autres départements ministériels qu'avec les partenaires internationaux. L'heure est à la recherche des moyens pour mettre en œuvre les réformes proposées ❐

PDAC INFO

Directeur de publication: Isidore Ondoki

Rédactrice en chef: Carine Elodie Ndamba

Collaboration rédactionnelle: Luce Laura Mabiala, Mexans Sostène Mayoukou, Roger Douma, Eustache Lezin Motsara, Jean Pembet

Adresse: Boulevard Denis Sassou N'Guesso, Mpila Brazzaville

Téléphone: 00242 06 858 88 88

E-mail: pdacmaep@gmail.com

Site internet: www.pdacmaep.cg

Le Ministère de l'Agriculture commence la mise en harmonie des groupements à l'AUSCOOP

Le Ministre d'Etat Henri Djombo visitant la piste Odziba- Maboria

DEPUIS LE 15 MAI 2011, DATE DE SON ENTRÉE EN VIGUEUR, UNE NOUVELLE LÉGISLATION régit les organisations coopératives dans les 17 Etats parties de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Il s'agit de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives (AUSCOOP) adopté, à Lomé, au Togo, le 15 décembre 2010. En principe, depuis mai 2013, aucune structure ne peut se prévaloir d'être une coopérative sans être en harmonie avec les nouvelles dispositions législatives, les structures existant antérieurement disposant d'un délai de deux ans pour s'ajuster. Néanmoins, comme dans les autres Etats parties, l'AUSCOOP est difficilement appliqué au Congo, alors qu'il est appelé à faciliter les relations économiques entre les opérateurs intervenant dans l'espace OHADA. C'est pour cette raison que l'Accord de Financement relatif au Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC), du 20 septembre 2017, en vigueur depuis le 30 avril 2018, a prévu de soutenir le Congo dans la mise en harmonie avec l'AUSCOOP. Après un atelier national organisé en 2019, avec l'appui de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) et la Conférence Panafricaine Coopérative (CPC), le Ministère chargé de l'agriculture a préparé un projet de texte réglementaire (décret) devant désigner l'organe compétent en charge du registre des sociétés coopératives, conformément à l'AUSCOOP. Cette réforme importante est en cours et devrait être bientôt validée par le Gouvernement. Pour accompagner cette réforme, le PDAC s'est attaché les services d'un consultant local qui l'a appuyé dans la mise en harmonie à l'AUSCOOP de quelques groupes de producteurs encore organisés en groupements. Cet expert a sensibilisé les bénéficiaires du fonds à coûts partagés du PDAC sur l'AUSCOOP, les a aidés à organiser des nouvelles assemblées générales constitutives, à organiser la structure du capital et à rédiger de nouveaux statuts et règlements intérieurs. En conséquence, 24 groupes de producteurs bénéficiaires du PDAC ont accepté de devenir des sociétés coopératives sous la forme OHADA. Les résultats de cette mission ont été présentés au Ministère chargé de l'Agriculture, en présence de Monsieur le Directeur de Cabinet, Michel Elenga, le 5 février 2021. L'expert a saisi l'occasion de ces échanges pour inviter le Gouvernement à sensibiliser davantage les acteurs agropastoraux et halieutiques sur cette réforme et à accélérer la publication du décret de désignation de l'organe chargé de la tenue du registre des sociétés coopératives au Congo ❐

La coordination du PDAC convaincue des resultats des plans d'affaires dans la partie septentrionale

Pépinière de cacao du groupement de Sémbé

LA REVUE À MI-PARCOURS DU PDAC (21 SEPTEMBRE-7 OCTOBRE 2020) a jugé globalement satisfaisants les résultats sur les plans d'affaires, les pistes agricoles, les réformes et le renforcement des capacités. Elle a surtout recommandé de renforcer le suivi des activités de terrain, pour maintenir cette dynamique positive afin d'atteindre les résultats satisfaisants à la fin du projet. En exécution de cette recommandation, une mission de l'Unité Nationale de Coordination du PDAC, conduite par son coordonnateur national, Isidore Ondoki, vient de séjourner dans la partie septentrionale du Congo. La mission s'est déroulée dans la Likouala, la Sangha et la Cuvette. Des pistes agricoles ont été visitées dans les districts d'Impfondo (Impfondo Vendza Bokozi et Impfondo Mohito Carrefour Vendza), de Sembé et de Ngbala (Mielekouka Tala-Tala) et de Makoua (Pamba-Odzaka Okombé Oko). A Impfondo, la mission du PDAC s'est réalisée dans un contexte dans lequel les travaux de la piste agricole, axe Mohito, lancés en octobre 2020, étaient suspendus, pour la deuxième fois, à la demande du coordonnateur national du PDAC, du fait d'une pétition adressée par certains bénéficiaires aux autorités sur la nécessité de modifier le tracé de ladite piste agricole. Cette pétition avait fait l'objet d'une attention toute particulière ayant poussé le Gouvernement et la Communauté Urbaine d'Impfondo à suivre l'évolution de cette situation. La rencontre entre le PDAC et les bénéficiaires a permis d'expliquer à nouveau les objectifs du projet et les conditions de choix des infrastructures (pistes agricoles, ponts…), de lever le voile, de rassurer les populations et surtout de relancer les travaux de réhabilitation de la piste agricole sur tous ses axes. Désormais, les travaux recadrés avancent à un rythme appréciable. Dans cette même dynamique, la délégation du PDAC a rencontré, à Tala-Tala, en présence du Secrétaire Général du Conseil Départemental de la Sangha, la direction de la société SIFCO, au sujet de la piste agricole Miélékouka Tala-Tala Bolozo, mise en travaux en novembre 2020. Ces travaux étaient aussi presqu'arrêtés, à la demande du Conseil Départemental de la Sangha qui avait proposé au PDAC de changer de piste agricole. Il a été finalement convenu que le projet construise les ouvrages de franchissement sur 50 kilomètres et que la société SIFCO facilite ce travail. Les exploitations agricoles ont été visitées dans les districts et villes d'Impfondo, d'Enyellé, de Pokola et de Ngbala. Il a été constaté notamment la grande présence du PDAC dans les villages et la satisfaction des acteurs agricoles à bénéficier des financements du PDAC et de l'encadrement des prestataires. De manière générale, les plans d'affaires financés par le PDAC s'exécutent avec satisfaction et augurent des lendemains meilleurs pour les acteurs agropastoraux et halieutiques. Des réunions avec les services déconcentrés, les prestataires de suivi et encadrement et les bénéficiaires de certains districts ont permis de recueillir des informations sur les activités réalisées depuis la première tranche de financement des plans d'affaires et les difficultés rencontrées. Pour la plupart, les fonds ont été bien utilisés et ont permis d'acquérir le matériel aratoire et de transport (triporteurs), de réaliser les opérations culturales initiales (ouverture des champs, abattage, dessouchage, repiquage, construction des bergeries et des entrepôts de stockage, mise en place des séchoirs autobus…), d'acquérir des sujets, de confectionner et de poser des enseignes... Les acquisitions ont été réalisées dans le respect des règles de passation des marchés communautaires. Les dépenses ont été globalement justifiées ; ce qui permet aux groupes de producteurs d'attendre les tranches de financement suivantes pour continuer la mise en œuvre de leurs plans d'affaires.

Il se dégage le constat selon lequel les bénéficiaires, y compris les populations autochtones, ont maîtrisé les procédures et sont fiers de travailler dans de nouvelles conditions et avec un avenir prometteur. Enfin, à l'occasion des échanges avec les populations riveraines des pistes agricoles, les chefs de villages ont été sensibilisés sur le lancement imminent de l'entretien des pistes agricoles par la méthode de haute intensité de main d'œuvre (HIMO) ❐

Pensée du mois de janvier 2021

«On ne cause pas du tort à celui qui vous a fait du bien»

proverbe africain

Les grands axes de travail du PDAC en 2021

Les cadres du Ministère de l'Agriculture en séance de travail avec le PDAC

APRÈS 2019 ET 2020, LE PROJET VA CONNAITRE, EN 2021, une 3e année complète de sa mise en œuvre. Cette nouvelle année, post revue à mi-parcours, sera l'occasion de réajustement de certaines activités, en tenant compte des recommandations de la Banque mondiale. L'objectif est de maintenir un rythme soutenu dans la mise en œuvre du projet, lancer les activités jusqu'alors en préparation, renforcer le suivi des plans d'affaires, lancer les nouvelles pistes agricoles en haute intensité de main d'œuvre (HIMO), signer la convention de partenariat avec l'Institut International de l'Agriculture Tropicale (IITA). C'est une année aussi ambitieuse que celle qui vient de s'achever et qui a vu l'exécution du PDAC s'accélérer dans toutes les composantes. La composante 1 qui finance près de 900 plans d'affaires dépasse déjà en nombre les objectifs de l'accord de financement (750 plans d'affaires). Une ultime campagne plus ciblée et orientée vers la consolidation des acquis devrait être organisée si la réallocation des ressources du PDAC demandée par le Gouvernement est validée par la Banque mondiale. La composante 2, avec plus de 1000 kilomètres, en cours de réhabilitation et d'entretien, en modes mécanisé et courant manuel, devrait permettre de réhabiliter de nouvelles pistes agricoles et d'installer un centre maraicher à Tchiamba-Nzassi, à l'image de Nsoungui, centre maraicher à Madibou, Brazzaville, construit pendant la mise en œuvre du Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales (PDARP) clôturé en 2017. Les travaux d'entretien de près de 300 kilomètres de voies d'eau seront aussi lancés sur la Motaba, l'Ibenga (Likouala), le canal de Konda, le canal de Boniala et la Ndéko (Cuvette). La composante 3 du PDAC permettra, entre autres, de réaliser de nouvelles études importantes pour le secteur agricole, notamment l'élaboration d'un plan national de sécurité sanitaire des aliments et de soutenir la formation professionnelle et supérieure agricole. Enfin, les enquêtes du Système Permanent Intégré des Statistiques Agricoles mis en œuvre avec l'appui de la FAO pourront délivrer les premiers résultats ❐

SUCCESS STORY

Groupement Beto Banda Diaka

LE GROUPEMENT BETO BANDA DIAKA (BBD) EST SITUÉ À TAO-TAO, district de Louvakou, département du Niari, à 2 km de la RN1 (PK 170), sur l'axe Dolisie Loudima. BBD est spécialisé dans la production du manioc. Il compte 8 membres dont 4 femmes. Le Groupement exerce les activités agropastorales depuis plus de 15 ans. Il a bénéficié, en 2018, du Fonds à Couts Partagés du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC), une production de manioc sur 25 hectares en savane. Toute la superficie a été emblavée entre octobre et décembre 2019. Le manioc est arrivé à maturité. BBD a commencé à récolter et à vendre. Le rendement à l'hectare est estimé à 27,6 tonnes, soit près du triple indiqué dans le cadre de résultat du PDAC (10 tonnes à l'hectare). La production totale attendue sera d'environ 690 tonnes de manioc et dépassera largement les prévisions du montage du plan d'affaires de 375 tonnes. L'histoire récente de BBD a failli être parfaite, avec une commande inattendue, celle d'un commerçant agricole de la République Gabonaise qui avait souhaité acquérir le manioc de BBD pour plus de 7 millions de FCFA. Malheureusement, cette histoire a vite tourné court, le commerçant gabonais ayant rompu l'alliance productive, du fait des difficultés d'entrée sur le territoire congolais à cause des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19. Heureusement que de nouvelles alliances ont été établies avec des femmes commerçantes qui ont accepté de s'approvisionner auprès de BBD, à Tao-Tao ❐

Bientôt des appuis financiers du PDAC aux étudiants de l'ENSAF

A LA PRÉPARATION DU PDAC, LE GOUVERNEMENT ET LA BANQUE MONDIALE AVAIENT CONVENU sur l'importance de la formation agricole. Pour cela, l'appui du projet à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie (ENSAF) de l'Université Marien Ngouabi avait été retenue comme l'une des actions devant participer au développement de l'agriculture commerciale au Congo, de la même manière que la recherche agricole, la politique semencière, les statistiques agricoles, le climat des affaires sectoriel. En 2020, une convention de partenariat a été signée entre le PDAC et l'ENSAF, pour un appui évalué à près de 300 millions de FCFA. De nombreuses activités prévues ont déjà été réalisées (matériel aratoire, matériel de laboratoire…), alors que d'autres sont en cours, notamment la construction d'une serre forestière, d'une porcherie et d'autres infrastructures. En 2021, l'ENSAF va reprendre avec l'organisation d'un stage d'imprégnation au profit de plus 200 nouveaux étudiants admis en première année. Les bénéficiaires du Fonds à Coûts Partagés du PDAC seront mis à profit pour accueillir les étudiants stagiaires. Ceux de la deuxième année pourront aussi bénéficier d'un appui financier pour des stages en entreprise. Les élèves de Master et de Doctorat seront aussi soutenus. Comme on peut le constater, le PDAC donne désormais l'occasion à l'ENSAF d'améliorer la qualité de la formation et de nouer des partenariats avec les entreprises du secteur agricole. Le point de la mise en œuvre de cette convention a été fait, le 16 février 2020, au cours d'une réunion entre l'Unité Nationale de Coordination du PDAC et la direction de l'ENSAF conduite par son Directeur, le Professeur Parisse Akouango. Les deux parties se sont engagés à mieux suivre la mise en œuvre de leur convention de partenariat pour le bien des étudiants ❐

Réhabilitation de la ferme école de l'ENSAF

Les activités du PDAC visent à promouvoir les Objectifs de développement durable

Le plan en faveur des populations autochtones du PDAC s'exécute avec succès

Visite du groupement autochtone Baaka Simba Makassi de Gangania (Impfondo)

OUTRE LE CADRE DE PLANIFICATION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES (CPPA), le PDAC dispose d'un plan en faveur des populations autochtones (PPA). Cela, en exécution des politiques opérationnelles de la Banque mondiale et de la loi n°5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones. Le plan en faveur des populations autochtones a retenu un certain nombre d'actions au profit des populations autochtones des zones du projet : kits scolaires, pistes agricoles, construction de latrines, financement des plans d'affaires… A ce jour, de nombreuses actions ont été réalisées : distribution des kits scolaires aux enfants autochtones, construction des latrines, réhabilitation de pistes agricoles, financement des plans d'affaires dans la Bouenza, la Lekoumou, les Plateaux, la Cuvette, la Cuvette-Ouest, la Sangha et la Likouala. Au total, 44 plans d'affaires des populations autochtones ont été financés par le PDAC, sans contrepartie, soit un financement direct de 450 millions de FCFA. Certains bénéficiaires autochtones ont même réussi à établir des alliances productives durables. C'est le cas du Groupement des Femmes Autochtones de Tsiaki (Bouenza) qui s'est mis en relation avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) à qui il livre le haricot issu de l'exécution de son plan d'affaires ❐

Pensée du mois de février 2021

«Il faut se caler le ventre avant l'arrivée, on ne sait jamais les surprises de destination».

(Henri Djombo, Le mort vivant)

AGRI STOCK EXCHANGE :

SAFOU

Agri Stock Exchange a sélectionné, pour les mois de janvier et de février 2021, le safou. Malheureusement, aucun plan d'affaires safou n'est financé par le Fonds à Coûts Partagés du PDAC. Néanmoins, ce produit demeure très commercial et beaucoup consommé par les Congolais qui l'importent même des pays voisins dans les intersaisons.
Les coûts de vente du safou dans les centres de commercialisation se présentent comme suit :

Localité	Poids (KG)	Prix safou (FCFA)	Prix moyen safou (FCFA)
Brazzaville	1	1000	850
Ngabé	1	700	
Ignié	1	1000	
Boko	1	500	
Pointe-Noire	1	1500	
Kinkala	1	500	
Nkayi	1	600	
Ouesso	1	1500	
Impfondo	1	1000	
Oyo	1	1000	
Djambala	1	500	
Ngo	1	700	
Ewo	1	500	
Makoua	1	500	